

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2023/040

Nombre de
Conseillers
en exercice : 15
présents : 9
votants : 10

Question n°6-4

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin, le Conseil Municipal de la Commune de Cussac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chapiteau de la Fontanelle, sous la présidence de Monsieur Dominique CHAMBON, Maire.

Date de convocation de l'Assemblée : le quinze juin deux mille vingt-trois

Présents : M. CERQUEIRA ; D. CHAMBON ; R. DUFOUR ; F. GAILLARD ; P. GIBAU ; R. GRENOUILLET ; J. LEFORT ; A. RAVET ; F. TOMAS ;

Excusés ayant donné pouvoir : D. JARDIN

Excusée sans procuration : N. BARNY ; F. CHALEIX ; L. GABETTE

Absente :); P. GABORIAU ; C. VIARD (arrivée à la Qn°7)

Secrétaire : J. LEFORT

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL AVEC EFFET AU 01/05/2023

- Vu le code de la Fonction Publique
- Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi de 1984 ;
- Vu l'arrêté n°2022/I0104 du 28 Octobre 2022 portant mise à la retraite avec droit à pension de la CNRACL de Madame BARRIERE Marie-Christine, Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} Mai 2023.
- Vu la délibération n°2022/095 du 15 Décembre 2022 portant création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial, à temps non complet (28/35^{ème}, à compter du 1^{er} Mars 2023
- Vu la délibération n°2023/003 du 16 février 2023 portant création d'un poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 01 mars 2023 suite à une décision d'avancement de grade au choix,

Monsieur le Maire propose donc d'actualiser le tableau des effectifs de la commune applicable au 1^{er} Mai 2023, pour tenir compte des mouvements qui ont été opérés, rappelés ci-dessus, à savoir :

- Suppression du poste de Madame BARRIERE Marie-Christine, Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet au 01/05/2023.
- Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial, à temps non complet (28/35^{ème}), au 01/04/2023.
- Création d'un poste d'Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (29/35^{ème}) au 01/03/2023

Sur cette proposition, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des votants :**

APPROUVE le tableau des effectifs de la Commune *applicable à compter du 01/05/2023* comme suit :

	Au 01/09/2022		Au 01/05/2023		Date d'effet et Observations
	Situation antérieure		Situation nouvelle		
	T.C.	T.N.C.	T.C.	T.N.C.	
SERVICE ADMINISTRATIF					
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1	//	1	//	
Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	1	//	1	//	
Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	1	//	1	//	
	Situation antérieure		Situation nouvelle		
	T.C.	T.N.C.	T.C.	T.N.C.	
SERVICES TECHNIQUES ET ECOLES					
Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	//	1 (20h00)	//	1 (20h00)	
Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	2	0	1	1 (29h00)*	Nomination au 01/03/2023 Départ en retraite au 01/03/2023
Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	1	1 (29h00)*	1	0	Suppression Poste 29h au 28/02/2023
Adjoint Technique Territorial	3 (dont 1 vacant)	1 (28h00) (disponibilité) 1 (26h00) (vacant) 1 (29h00)	3 (dont 1 vacant)	1 (28h00) (disponibilité) 1 (26h00) (vacant) 1 (29h00) 1 (28h00)*	*Nomination au 01/04/2023
Agent de Maîtrise	1	//	1	//	
TOTAL	15 postes		15 postes		

Fait et délibéré en Mairie de CUSSAC
Le22 juin 2023

LE MAIRE
Dominique CHAMBO

Affichée le : 11/07/2023

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, via www.telerecours.fr

Le 11/07/23
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
087-218705408-20230622-2023003_2023040-DE
Reçu le 10/07/2023